



FACULTÉ DE
DROIT



CENTRE DE RECHERCHE SUR
LES RELATIONS ENTRE
LES RISQUES ET LE DROIT

LA CHAIRE ETHIQUE DES AFFAIRES: COMPLIANCE &
ESG, SUSTAINABILITY REPORTING
ORGANISE *:

Jeudi 23 & vendredi 24 Novembre 2023
RS 31/ 58 rue du Port



FACULTÉ DE
DROIT



FACULTÉ DE
GESTION,
ÉCONOMIE
& SCIENCES

COLLOQUE

LES ENTREPRISES À
L'ÉPREUVE DU DEVOIR
DE VIGILANCE



Due
diligence



SCAN ME

*Projet scientifique associant la Faculté de Gestion, Économie et Sciences (FGES) et la Faculté de Droit (FLD) et mis en place avec le soutien de la Fondation de la Catho de l'Université Catholique de Lille.

/ LES FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE /



FACULTÉ DE
DROIT



FACULTÉ DE
**GESTION,
ÉCONOMIE
& SCIENCES**

Présentation de la conférence

Depuis les années 1990, l'intérêt et les engagements pour la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) («Corporate Social Responsibility» - CSR) ont enregistré un engouement fort, qui continue aujourd'hui sous l'influence du paradigme contemporain de la durabilité («Sustainability»). Essentiel à la concrétisation cet engagement, le devoir de vigilance des entreprises («Corporate Due Diligence»), dont l'intitulé est en phase de transformation du moins dans l'Union européenne au profit de la notion de devoir de vigilance en matière de durabilité («Corporate Sustainability Due Diligence») a été proposé, d'abord par les Principes des Nations Unies et de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), comme mécanisme à travers lequel les entreprises peuvent prévenir, réduire voire supprimer les risques (ou les incidences négatives) vis-à-vis des droits de l'homme et de l'environnement, résultant de leurs activités. Dans cette perspective, différents pays européens dont la France et non européens également ont entériné dans leurs législations nationales un devoir de vigilance des entreprises («Due Diligence»), alors que la proposition de directive européenne sur le devoir de vigilance en matière de durabilité est en phase de négociation en vue de son adoption prochaine. Force est de constater non seulement la multiplicité des sources normatives du devoir de vigilance des entreprises mais également désormais la coexistence de différents devoirs de vigilance ou mécanismes équivalents auxquels les entreprises devront se conformer si elles relèvent du champ d'application des premières. La conférence se propose une mise en perspective approfondie des devoirs de vigilance (ou équivalent) coexistant au niveau européen et international, en identifiant leur statut (volontaire ou obligatoire), leur champ d'application (critère d'application essentiellement) et contenu (les obligations des entreprises, sanctions et responsabilité) à la fois dans la perspective des entreprises que des parties prenantes, en particulier les parties prenantes faibles telles que les communautés locales.

Inscription sur: c3rd.fr

/ LES FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE /



FACULTÉ DE
DROIT



FACULTÉ DE
**GESTION,
ÉCONOMIE
& SCIENCES**

Programme

1^{re} journée de colloque

jeudi 23 novembre 2023

Partie 1

Le devoir de vigilance, perspectives comparées

9h Introduction

Andra Cotiga, enseignant-chercheur au C3RD, Professeure de droit privé à l'Université catholique de Lille

Eleonora Veglianti, Maître de conférence en économie à la FGES de l'Université catholique de Lille

Panel 1 - France, Allemagne, Pays d'Europe du Nord, Japon, Canada, Inde

9h15 Japon - May Ishikawa, Docteur en droit, Professeure associée, Tohoku University Graduate School of Law (online).

10h France - Amélie Giuliani, Avocat à la Cour, conseiller du commerce extérieur de la France (online)

11h Allemagne - Katrin Deckert, Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre (présentiel)

11h30 Pays d'Europe du Nord et Canada - Elif Harkonen, Avocate et professeure associée à la Linköping University (présentiel)

12h India, Ram Manohar Vikas, Ph.D, Researcher (online)

Inscription sur: c3rd.fr



FACULTÉ DE
DROIT



FACULTÉ DE
**GESTION,
ÉCONOMIE
& SCIENCES**

Programme

1^{re} journée de colloque

jeudi 23 novembre 2023

Partie 1

Le devoir de vigilance, perspectives comparées

12h45 - 14h PAUSE

Panel 2 - Royaume Uni, Etats Unis et UE

14h United Kingdom - Eva Micheler, Professeure de droit, LSE Law School (online)

14h45 - 15h PAUSE

15h United States - Geeta Tewari, Professeure de droit et James May, Professeur de droit distingué, Widener Delaware Law (online)

15h30 UE - Cassandre Degrande, Doctorante à l'Université Catholique de Lille (présentiel)

16h30 Extraterritorialité, Compétence juridictionnelle et loi applicable - Olivera Boskovic, Professeur à l'Université Paris Cité (online)

17h15 FIN

Inscription sur: c3rd.fr

/ LES FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE /



FACULTÉ DE
DROIT



FACULTÉ DE
**GESTION,
ÉCONOMIE
& SCIENCES**

Programme

2e journée de colloque

Vendredi 24 novembre 2023

Partie 2

Le devoir européen de vigilance en matière de durabilité: le champ d'application et les obligations des entreprises

10h (Potential) Exclusion of the financial services undertakings, Andrew Wyle, Solicitor (présentiel)

10h45 La définition des obligations de vigilance (Due Diligence) en matière de droit de l'homme, Mateja Platise, Dr. iur., MJur (Oxford), Senior Research Fellow, Max Planck Institute, Heidelberg (présentiel)

11h45 La définition des obligations de vigilance (Due diligence) en matière d'environnement et climat - Charles Delavenne, avocat au Barreau de Lille, DLGA (en présentiel)

12h30 PAUSE

Partie 3

Le devoir européen de vigilance en matière de durabilité: mise en place par les entreprises, sanctions et responsabilité

14h45 Devoirs des administrateurs et responsabilité de l'entreprise - Andra Cotiga, Professeur à l'Université Catholique de Lille et Katrin Deckert, Maitre de conférences à l'Université Paris Nanterre

Inscription sur: c3rd.fr

/ LES FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE /



FACULTÉ DE
DROIT



FACULTÉ DE
**GESTION,
ÉCONOMIE
& SCIENCES**

Programme

2e journée de colloque

Vendredi 24 novembre 2023

Partie 3

Le devoir européen de vigilance en matière de durabilité : mise en place par les entreprises, sanctions et responsabilité

15h30

Les sanctions administratives et les risques extra-judiciaires, Charlotte Michon, Avocate au Barreau de Paris (présentiel)

16h30

Le devoir de vigilance : enseignements d'Amérique Latine et notamment du Brésil, Renata de Fialho Oliviera, Veirano Advogados - Corporate\M&A, Healthcare, Life Sciences (online)

17h15

La mise en place du devoir de vigilance par les entreprises - Soundous Hassounis, Manager en matière de due diligence RSE, Decathlon (présentiel)

18h

FIN

Direction scientifique de la conférence

Andra COTIGA, Professeure de droit privé, Université Catholique de Lille

Katrin DECKERT, Maitre de conférences, Université Paris Nanterre.

Inscription sur: c3rd.fr

/ LES FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE /



FACULTÉ DE
DROIT



FACULTÉ DE
**GESTION,
ÉCONOMIE
& SCIENCES**

Le comité académique de la Chaire

Andra Cotiga, Professeur de Droit Privé, Membre du C3RD, Directrice de la Chaire, Université catholique de Lille

Eleonora Veglianti, Maître de Conférences en économie à la FGES de l'Université catholique de Lille

Le comité d'orientation de la Chaire

Mylène Rahel DAMAMME est ESG & Sustainability Reporting Leader, Decathlon, France et membre du Board, Orse. Elle dispose d'une expérience de plus de 20 ans au sein de Decathlon où elle a occupé les positions suivantes : Global Sustainability Manager, Global Environment Manager, Stakeholder Engagement & Sustainability Prospective Manager. Elle est diplômée de l'Institut National de Sciences Appliquées de Toulouse où elle a obtenu un diplôme d'ingénieur spécialisé dans le domaine du management environnemental.

Véronique GONCALVES est avocate au Barreau de Paris depuis 2004 et fondatrice du cabinet Elysée Avocats. Son expertise porte sur le droit des sociétés, la RSE ainsi que le contentieux commercial en France et dans l'espace OHADA. Elle anime des formations opérationnelles pour les dirigeants de sociétés, les juristes et les Contract Managers. Véronique est arbitre inscrit auprès du Centre d'Arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'Ohada (CCJA-Côte d'Ivoire) et auprès du Centre Permanent de Médiation et d'Arbitrage du Cadev (Cameroun). Véronique dispense régulièrement des séminaires à la Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lille où elle est membre depuis 2021 du Conseil scientifique du DU Compliance Internationale et éthique des affaires.

Inscription sur: c3rd.fr



FACULTÉ DE
DROIT



FACULTÉ DE
**GESTION,
ÉCONOMIE
& SCIENCES**

Amélie GIULIANI est avocate au Barreau de Paris depuis 2004 et conseiller du commerce extérieur de la France depuis 2012. De nombreuses années d'exercice en Asie l'ont conduite à se spécialiser dans le conseil et l'accompagnement d'entreprises dans leurs projets d'implantation, d'acquisition, d'alliances et partenariats et de développement stratégique et commercial entre Europe, Asie et Afrique. Prônant une approche globale et transverse du droit, de la compliance et de l'intelligence économique pour une vision pratique et opérationnelle de la prévention des risques et de la gestion de crises qui peuvent y être associées, elle dispense régulièrement des séminaires et formations et publie sur ces thématiques. Depuis 2021, elle est membre du conseil scientifique du DU Compliance Internationale et éthique des affaires à l'Université Catholique de Lille, programme dans lequel elle intervient notamment sur les défis de l'extraterritorialité.

Hugues DE POMMERAU est directeur général adjoint de Mobilis (Lille, France), le family office de la famille Mulliez et dirige un métier de conseil aux instances de gouvernance de la famille et de ses entreprises. A ce titre, il travaille sur les enjeux de corporate governance, de développement et de compliance des sociétés de l'écosystème formé par les entreprises de la famille Mulliez. Avant d'intégrer cette société, Hugues a exercé en tant qu'avocat dans le domaine Mergers & Acquisitions pour le compte des cabinets Coudert Brothers et Gide Loyrette et Nouel. Exerçant son métier plusieurs années en Russie, il dispose d'une expérience concrète dans la régulation internationale du commerce international. Ses missions le conduisent à s'intéresser tout particulièrement sur le droit de la compliance applicable aux sociétés non cotées de dimension internationale.

Chloé SABY est depuis 2019 responsable Compliance chez Mobilis, le family office au service de la famille Mulliez et de ses entreprises. Avant de rejoindre le Nord, Chloé a exercé la fonction de Compliance Officer dans une entreprise familiale allemande, Haufe Group, à Freiburg-im-Breisgau. Elle a commencé sa carrière dans la conformité en 2012 chez BuyIn, la co-entreprise francoallemande d'Orange & de Deutsche Telekom, à Paris. Chloé est double diplômée en affaires européennes de Sciences Po Aix et de l'Université de Freiburg (Allemagne). Elle est membre du conseil scientifique du DU Compliance Internationale et éthique des affaires à l'Université Catholique de Lille, depuis 2021.

Inscription sur: c3rd.fr

/ LES FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE /